



Direction des Services Techniques

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2011**

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

SOMMAIRE

.....	1
Direction des Services Techniques.....	1
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2011	1
PARTIE 1.....	3
LES INDICATEURS techniques.....	3
I – Collecte des déchets provenant des ménages.....	4
1. Territoire desservi (figure 1).....	4
2. Organisation de la collecte des déchets.....	5
3. Tonnages collectés.....	6
4. Collecte des encombrants.....	7
5. Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).....	8
6. Déchetterie.....	9
7. Réduction des flux.....	11
II – Collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	12
1. Organisation des collectes.....	12
2. Récapitulatif des tonnages collectés en 2009, 2010 et 2011.....	13
III – Le traitement des déchets ménagers et assimilés	14
1. Verre.....	14
2. Papiers/cartons	14
3. Plastiques.....	14
4. Métal.....	15
5. La Déchetterie.....	16
IV – Mesures de prévention : Actions des ambassadrices du tri.....	17
1. Bilan des visites en porte –a-porte :	17
2. Bilan des animations.....	17
PARTIE 2.....	18
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	18
I – Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets ménagers.....	19
1. Acteurs de la gestion des déchets	19
II – Bilan annuel	20
1. Dépenses générées par le service.....	20
2. Recettes perçues.....	21
3. Tableau récapitulatif :	25

PARTIE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

I – Collecte des déchets provenant des ménages

1. TERRITOIRE DESSERVI (FIGURE 1)

La ville de Saint-Dié-des-Vosges est compétente en matière de collecte des déchets sur le territoire communal. La collecte est assurée par la société SITA Lorraine, pour une durée totale pouvant aller jusqu'à 8 ans à compter du 31 janvier 2005. 22 743 personnes sont concernées par cette collecte (source INSEE 2011).

Collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes

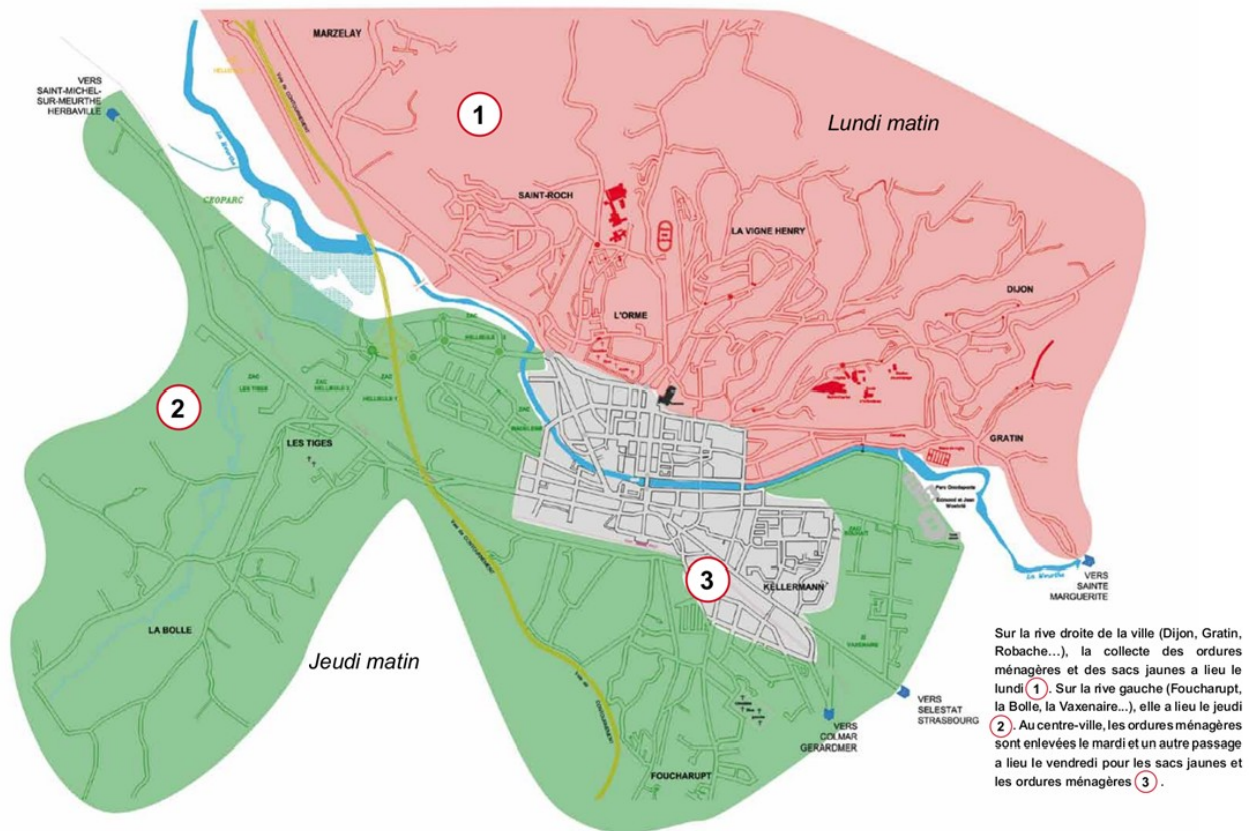


Figure 1 : Plan des secteurs de collecte des ordures ménagères et du recyclable.

2. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères est attribuée à la société SITA Lorraine, pour une durée totale pouvant aller jusqu'à 8 ans. Le marché a pris effet le 31 janvier 2005 et se termine le 31 Janvier 2013.

Trois modes de collecte des déchets sont proposés aux déodatiens en fonction de la catégorie de déchets concernés et de leur lieu d'habitation :

- la collecte en porte à porte,
- la collecte dans des conteneurs semi-enterrés,
- la collecte au sein des Espaces Ville Propre (EVP) aériens et enterrés.

a) Collecte en porte à porte

La fréquence de collecte varie en fonction du type de déchet concerné et en fonction des secteurs.

Depuis le 19 janvier 2009, les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine dans les secteurs d'habitat pavillonnaire et deux fois par semaine au centre ville et dans les secteurs d'habitat collectif.

Les produits revalorisables à savoir les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques...) et les corps plats (papiers, cartons, cartonnettes d'emballage...) en mélange, sont collectés une fois par semaine, dans tous les quartiers de la ville.

Enfin, le verre est collecté deux fois dans le mois.

Pour ce faire, la ville met à la disposition de la population des conteneurs de capacités variables ainsi que des sacs jaunes permettant de recueillir les déchets recyclables. Depuis quelques années, le prestataire de collecte s'est doté d'un véhicule de petite taille appelé « Libellule » qui effectue les tournées de ramassage dans les ruelles étroites et les impasses.

b) Collecte en conteneurs semi-enterrés :

La Ville met à la disposition d'une partie de la population résidant dans des zones d'habitat collectif, des conteneurs semi-enterrés. Ils se présentent sous forme de batteries de 3 ou 4 conteneurs permettant de collecter les emballages recyclables, les ordures ménagères et le verre.

Ce système, déployé depuis avril 2002, concerne 26 aires de collecte, réparties sur l'ensemble du territoire communal :

- Résidence du Haut d'Anould,
- Rue de la Prairie,
- Rue du Battant,
- Rue du Breuil
- Rue du Colonel Jacques Pierre,
- Avenue de la Fontenelle,
- Rue Jussieu,
- Rue d'Ortimont devant les Helliades,
- Avenue Jean Jaurès,
- Rue des Quatres Frères Mougeotte devant les bâtiments Picardie et Poitou,
- Rue des Tirailleurs, devant les bâtiments Champagne et Auvergne,
- Rue René Jacquot devant les bâtiments Bourgogne et Artois,
- Rue Marcel Rogé entre les bâtiments Normandie et Provence
- Rue Robert Barlier devant les bâtiments Gascogne et Berry,

- Rue Ernest Colin devant les bâtiments Aunis, Quercy et Aquitaine, Bretagne, et Alsace
- Avenue Léon Grandjean (bâtiments du Toit Vosgien, bâtiment 51)

c) Collecte dans les Espaces Ville Propre (EVP) :

Un EVP comporte des conteneurs réservés aux papiers, aux métaux, aux emballages plastiques et au verre. On en dénombre neuf sur l'ensemble de la ville. Ils sont situés le long des voies suivantes :

- Route de Robache,
- Rue de l'Orme,
- Rue Baldensperger,
- Rue de la Corvée,
- Route d'Epinal,
- Rue de Foucharupt,
- Rue de la Croix,
- Rue de l'Hôpital,
- Rue de la Ménantille.

L'année 2011 a été marquée par le remplacement des conteneurs aériens par des conteneurs enterrés « Rue Pierre Evrat ».

Le rythme de collecte de chacun des EVP diffère selon leur implantation. La fréquence des ramassages est adaptée à chaque site.

3. TONNAGES COLLECTÉS

a) Résultats de la collecte sélective :

Type de collecte	Matériaux	Tonnage collecté en 2010 (T) *	Tonnage valorisé en 2010 (T) *	Taux de valorisation (%)	Tonnage collecté en 2011 (T) *	Tonnage valorisé en 2011 (T) *	Taux de valorisation (%)
Porte à porte	Mélange	876.42	401.64	45,83	834,19	573.62	68,76%
	Verre	418.44	418.44	100	420,48	420.48	100,00%
Apports volontaires en EVP	Verre	280.57	280.57	100	274,37	274.37	100,00%
	papier / carton / journal / magazine/	166.57	151.20	99,9	156,48	153,12	97,85
	plastique	13.58	10.63	78,28	13,74	12.02	87,48

source : Bilan SMD 2010 et 2011

Résultats des campagnes de caractérisation au cours de l'année 2011

	2010		2011	
	date	% de refus	date	% de refus

		de tri		de tri
Campagne 2	23 mars	17.90	10 février	28.92
Campagne 3	4 mai	22.56	24 mars	18.37
Campagne 4	24 juin	22.52	5 mai	31.36
Campagne 5	24 août	35.16	3 août	24.58
Campagne 7	19 octobre	17.14	8 septembre	21.14
Campagne 8	19 novembre	24.05	28 novembre	13.78
Moyenne annuelle		23.22 %		23.02 %

Les mauvais résultats obtenus au cours de la campagne 2 et 4 sont essentiellement liés à la présence de restes de nourriture, tapisseries, déchets à risques infectieux.

Conclusion :

Les tonnages collectés diminuent légèrement dans le cadre de la collecte en porte à porte du mélange. Par contre le taux de valorisation augmente pour le mélange en porte à porte qui s'explique par un taux de refus de tri en légère baisse.

Le maintien du tonnage collecté indique que les Déodatien sont maintenant bien familiarisés avec la collecte en porte à porte.

b) *Résultats de la collecte des ordures ménagères :*

Tonnages collectés en 2009 (T)	Tonnages collectés en 2010 (T)	Tonnages collectés en 2011 (T)	Taux de variation (%) (année n/n-1)
6957.05	6715.32	6701.53	- 0.21%

*source : données mensuelles Sita Lorraine

Conclusion :

On peut noter une diminution du tonnage d'ordures ménagères.

4. COLLECTE DES ENCOMBRANTS

a) *Définition*

Les encombrants sont des déchets qui, en raison de leurs dimensions ou de leur poids, ne peuvent être collectés par le moyen habituellement utilisé pour les ordures ménagères.

Ce sont par exemple : des tables, des matelas, des sommiers, des vieux meubles, des tables à repasser...

b) Organisation de la collecte

Ces déchets sont collectés une fois par mois par les services techniques municipaux. Les difficultés rencontrées au cours de l'année 2010, dans le cadre de cette collecte ont persisté en 2011. En effet, malgré les rappels mensuels dans le quotidien municipal, les affichages dans les bâtiments d'habitat collectif, les rondes des gardes champêtres et les informations fournies par les ambassadrices du tri, les jours de collecte ne sont pas respectés. Il est donc fréquent que le camion de collecte se déplace sur demande pour assurer la propreté de la ville.

c) Tonnages collectés

Type de collecte	Tonnages collectés en 2009 (T) *	Tonnages collectés en 2010 (T) *	Tonnages collectés en 2011 (T) *	Taux de variation (%) (année n/n-1)
Déchetterie	1 335.75	1 166.07	1536,05	31,73%
Porte à porte	234.31	251.27	457,44	82,05%
TOTAL	1 570.06	1 417.34	1 993.49	40,65%

*source : bilan des services techniques et bilan SMD

Conclusion :

Les tonnages d'encombrants collectés ont augmentés. Cet accroissement est visible au niveau des dépôts en déchetterie et en porte à porte.

5. COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

a) Définition

Un D3E est un déchet lié à un équipement fonctionnant grâce à des courants électriques ou des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

On les distingue en trois catégories :

- les produits blancs : qui comprennent le gros électroménager (appareils de lavage et de cuisson, réfrigérateurs, appareils de chauffage, équipements de ventilation) et le petit électroménager (aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser...)
- les produits bruns : postes de radio et de télévision, caméscopes, lecteurs DVD...
- les produits gris : qui désignent les équipements informatiques et produits de télécommunication.

b) Organisation de la collecte

Afin de répondre aux obligations réglementaires imposées par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005, complété par cinq arrêtés d'application et transposant les directives 2002/95/CE et 2002/96/CE relatives à la limitation des substances dangereuses et à l'élimination des D3E, un système de collecte de ces déchets a été mis en place en porte à porte et sur la déchetterie.

Auparavant, ils appartenaient sans distinction à la catégorie des encombrants. Ils étaient alors évacués vers des plateformes de valorisation des métaux ou destinés au centre de stockage des déchets

ultimes. Désormais, la loi spécifie que les D3E ne doivent plus être jetés mais collectés par un éco-organisme pour être soit : réparés et réemployés, recyclés ou valorisés, dépollués.

L'enlèvement des D3E sur la déchetterie est réalisé par l'un des quatre éco-organismes agréé, ERP. Les éco-organismes sont des structures collectives agréées par les pouvoirs publics, sans but lucratif, créées par les producteurs pour répondre aux obligations réglementaires découlant du décret du 20 juillet 2005. Ces éco-organismes ont été créés conjointement. L'organisme coordinateur, OCAD3E est une structure qui apporte la garantie aux collectivités locales du service d'enlèvement et d'un soutien financier à la collecte. Les collectivités locales signent un contrat avec l'OCAD3E établi sur la base d'un barème national de compensation financière.

c) Tonnages collectés au cours des années 2010 et 2011

	GEM	GEM froid	Ecrans	PAM	Total
Tonnage 2010 (T)	48.61	28.67	44.05	39.74	161.07
Tonnage 2011 (T)	47.11	30.02	45.36	41.96	164.45
Variation (n/n-1) (%)	-3.08	+4.71	+2.97	+5.59	+2.10

GEM : gros électroménager hors froid

GEM froid : gros électroménager froid

PAM : petits appareils en mélange

Conclusion :

Une légère augmentation des tonnages de D3E collectés peut être observée. Elle montre la prise de conscience des déodatiens de la nécessité de traiter de façon spécifique ces déchets et de ne plus les laisser dans la nature.

6. DÉCHETTERIE

a) Déchets concernés

Elle reçoit :

- les déchets verts,
- les encombrants,
- les gravats,
- les huiles de vidange et alimentaires,
- les piles,
- les ferrailles,
- les déchets toxiques,
- les batteries,
- les recyclables : bouteilles plastiques, papier, métaux,
- le bois,
- le verre,
- les textiles,
- le carton,
- les pneus,
- les D3E,
- l'amiante,

- les radiographies,
- les déchets d'activité de soins à risques infectieux,
- les sources lumineuses et aérosols.

b) Organisation

Elle est située avenue de Verdun et est ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 19 h, le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 12 h.

Elle est située avenue de Verdun.



Figure 2.a : plan de localisation de la déchetterie

Une convention a été signée entre la ville de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes des Hauts Champs permettant aux habitants de cette collectivité d'y déposer leurs déchets. De plus, depuis février 2007, elle est ouverte aux artisans, commerçants dans le cadre du système SOVODEB (Société Vosgienne Déchets d'Entreprises Banals).

Depuis août 2009 les bennes sont louées auprès de la société Sita Lorraine qui gère également les rotations. Le gardiennage est assuré en régie.

c) Tonnages récupérés sur la déchetterie

	Tonnages collectés en 2009*	Tonnages collectés en 2010*	Tonnages collectés en 2011*	Taux de variation (année n/n-1) (%)
Papiers	71.56	83.66	77.68	-7.15 %
Cartons	66.29	147.95	87.09	-41.14 %
Métaux	184.78	181.48	178.22	-1.80 %
Gravats	948.68	780.68	618.19	- 20.81
Déchets verts	1 178.13	1 083.45	1 288.02	+18.88 %
Tout venant	1 335.75	1 166.07	1 536.05	+31.73 %
Bois	285.22	305.46	365.06	+19.51 %
Batteries	4.35	3.78	3.78	-
Huiles	0.73	4.68	6.60	+41 %
Piles	1.72	2.40	2.40	-

DMS	23.00	22.72	26.34	+15.93 %
Amiante		14.2	34.10	+140.14 %
TOTAL	4 100.21	3 796.53	4 223.53	+11.25 %

*source : facturation Sita et SMD

Conclusion :

Globalement les tonnages collectés en déchetterie se sont intensifiés.

Cette hausse est essentiellement due à un fort accroissement des apports de déchets verts, du bois, du tout venant, de l'huile, des déchets ménagers spéciaux et de l'amiante. Les autres flux étant globalement plutôt à la baisse.

7. RÉDUCTION DES FLUX

a) Ambassadrices du tri

Afin de réduire les flux de déchets issus des ménages, il est important de faire prendre conscience aux déodatien(ne)s de la nécessité de trier les déchets. Pour ce faire, deux ambassadrices vont à la rencontre des citoyens. Le but de ces rencontres consiste à leur expliquer le fonctionnement de la collecte à Saint-Dié-des-Vosges, les règles de tri et l'impact de leur action sur l'environnement. Elles ciblent également un public jeune en intervenant auprès des écoles, des associations et des maisons de quartier. Depuis 2010, les missions des ambassadrices ont évolué : elles mènent également des missions de prévention.

Depuis 2008, la collectivité s'est lancée dans une campagne de promotion du compostage domestique. En 2011, l'acquisition de composteurs a été proposée à la population dans le magazine communal du mois de février.

b) Aide à l'acquisition de composteurs

Pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges propose à ses habitants l'acquisition d'un composteur éco-responsable. Cette action a été incluse dans le Plan Déodatien de Développement Durable, adopté par le conseil municipal le 19 janvier 2007.

Le conseil municipal a décidé de doter au cours de l'année 2011 les 74 foyers qui se sont manifestés pour bénéficier de cette opération.

➤ Première étape : la communication en termes de compostage

La sensibilisation de la population au compostage s'est faite sous forme d'un article dans le magazine communal. L'article est paru au mois de février 2011 et donnait des informations pratiques sur le compostage. Il proposait un bon de commande de composteurs à retourner en Mairie.

➤ Deuxième étape : l'aide à l'acquisition de composteurs

L'achat de composteurs par la collectivité s'est fait dans le cadre de notre partenariat avec le syndicat mixte départemental. Tous les composteurs en sapin sont fabriqués par la société Gardigam et les composteurs en plastique 100 % recyclés sont fabriqués par la société Plastic Omnium.

Trois types de composteurs ont été proposés :

- un composteur de 365 L en bois, un composteur 400 L en plastique et un composteur de 565 L en bois.

Un bioseau qui permet le stockage des déchets verts de cuisine pour faciliter le transport vers le composteur ainsi qu'une tige aératrice pour remuer le compost ont également été proposés à la population.

Tarifs :

	Dimensions	Prix d'achat € HT	Montant pris en charge par la collectivité et le SMD € HT	Montant net restant à la charge du particulier
Composteurs 365 L	810 mm x 700 mm x H 820 mm	53.22 €	32.22€	21,00 €
Composteurs 565 L	1150 mm x 815mm x H 990 mm	62.67 €	31.67 €	31,00 €
Composteurs 400 L	740 mm x 740 mm x H 840 mm	36.90	27.90	9.00 €
Bioseaux 7 L		2.61 €	1.61 €	1,00 €
Tiges Aératrices		6.22 €	4.22 €	2.00 €

Les composteurs ont été livrés au centre technique municipal, en avril.

Un courrier a été adressé à chaque personne ayant souhaité en faire l'acquisition afin de l'informer des modalités de paiement et de retrait.

Le paiement du composteur s'est fait auprès du service Environnement-Hygiène et Santé au cours de la dernière semaine d'avril. Lors de cette visite, plusieurs documents concernant le compostage, ainsi que la notice de montage ont été remis. Le retrait des composteurs et des bioseaux s'est effectué au centre technique municipal à partir du 1^{er} juin.

II – Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

1. ORGANISATION DES COLLECTES

Les déchets des petites entreprises, artisans, commerçants sont pris en charge sur la déchetterie moyennant paiement. Ces structures peuvent en effet adhérer au système mis en place par SOVODEB (Société Vosgienne de traitement des Déchets d'Entreprise Banals).

Les commerçants du centre ville bénéficient d'une collecte en porte à porte de leurs cartons le mercredi matin. Ils sont soumis au paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ceux qui font appel à un organisme extérieur doivent renouveler leur demande d'exonération tous les ans en Mairie.

Les déchets de nettoyage des espaces publics sont pris en charge dans le cadre de la collecte normale des ordures ménagères.

Les boues issues de la station d'épuration des eaux usées située à la Pêcheurie, sont récupérées par la société TAJI, pressées puis incinérées afin de produire de la chaleur permettant d'alimenter les papeteries de Golbey.

2. RÉCAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2009, 2010 ET 2011

a) Tonnages collectés dans le cadre du système SOVODEB

	gravats	DNI	DV	film plastique	Bois et bois autoclave	fenêtre	pot de peinture	literie	palette	D3E	Néons	polystyrène	Acide
2009	19.19	18.75	6.55	0.10	3.09	2.20	0.03	0.78	0.03	1.38	0.02	0.46	0
2010	19	20	19	1	3	3	0	0.49	0.32	1.33	0.04	0.30	-
2011	10.29	26.31	24.21	0-	2.22	0.9	-	-	0.18	1.91	0.04	0.31	0.05

	placo-plâtre	papier peint	moquette	solvant	laine de verre	batterie	aérosol	carrelage	Déchets incinérables	Déchets à trier	Emballage souillé
2009	0.97	0	1.84	0.01	0.65	0.06	0.01	3.73	-	6.08	0.01
2010	0.73	0.06	0.45	-	1	0.023	-	3.35	-	7	0,01
2011	2.8	-	3.98	0.08	0.76	0.023	0.005	6.69	1.3	2.41	-

	Panneau stratifié	Matelas, sommier	Pneus (unités)	Porte fenêtre	Amiante	Plastique emballage	Métaux	DDS	Huiles Moteurs	Total
2009	1.64	0.12	7.00	0.10	0.20	0.04	-	-	-	68.08
2010	3,15	0,99	-	0	2,1	0	-	-	-	86,23
2011	1.86	1.86	0.33	0.3	2.56	0.53	0.3	0.043	0.14	92.39

* source : SMD

DNI : déchets non incinérés ; DV : déchets verts ;

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DI : déchets à incinérer

Conclusion :

Le dispositif SOVODEB est mis en place depuis février 2007. Initialement, la déchetterie n'acceptait pas les déchets des professionnels. Aujourd'hui, grâce à la mise en place du dispositif de facturation, il est possible de les recevoir.

Pour l'année 2011 on constate que les tonnages déposés par les entreprises sont un peu plus élevés qu'en 2010. Par contre la proportion entre les différents types de déchets reste quasi semblable ; les 2/3 des déchets déposés par les entreprises sont des gravats, des déchets verts ou des déchets non incinérés.

b) Tonnages collectés dans le cadre de la collecte des cartons des commerçants

En 2011, 108.32T de cartons ont été collectées. Ce chiffre s'élevait à 106.12 T en 2010 et 99.78 T en 2009. Les tonnages récupérés ont légèrement augmentés en 2011.

c) Tonnages collectés dans le cadre du fonctionnement de la station d'épuration

	2009	2010	2011	Variation
Boues (tonne de matière humide)*	3 125.3	2 897	2902	0,17%
Sable (tonne)*	45.2	51.2	42.3	-17,38%
Graisses (tonne)*	13.1	51.7	39.5	-24,00%

Déchets de dégrillage (tonne)*	21.9	14	25,8	84,00%
--------------------------------	------	----	------	--------

* source : bilan Lyonnaise des Eaux

Conclusion :

La quantité de déchets de dégrillage a quasiment doublé par rapport à l'année 2010. La quantité de graisses et de sable a fortement diminués. On constate une légère variation du tonnage de boues.

III – Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1. VERRE

Les pots, bocaux et bouteilles en verre qui sont collectés dans les EVP et en porte à porte sont triés au centre de tri Pâté à Saint-Menge puis transformés en nouvelles bouteilles par la société Ols Manufacturing.

- Le tri : le verre est débarrassé des capsules, bouchons et autres indésirables. Il est ensuite concassé en petits morceaux (le calcin).

- Le recyclage : le calcin est fondu à 1250 °C puis moulé pour donner la forme des emballages en verre.

Nota: le verre est recyclable à l'infini.

2. PAPIERS/CARTONS

Les papiers et cartons collectés dans les EVP sont triés au centre de tri Véolia (Triest) à Thaon les Vosges. Les journaux, revues, magazines (JRM) sont recyclés par la société NSG à Golbey ; le carton est envoyé chez Sita-Négoce et les emballages liquides alimentaires sont envoyés chez Novatissue.

Les sacs jaunes collectés sont triés par la société Barisien à Vaudoncourt. Les cartons sont envoyés chez Sita Négoce-Saica à Venizel. Les journaux, revues magazines chez Norske Skog et les Emballages de liquide alimentaire chez Novatissue.

- Le tri : les JRM sont mis en balles pour le transport.

- Le recyclage : les papiers subissent un désencrage puis sont déversés dans l'eau (le pulpage) avant d'être transformés en pâte. La pâte est égouttée, pressée, amidonnée, séchée pour devenir du papier ou du carton.

Les JRM et le carton sont utilisés pour la fabrication de nouveaux emballages en carton (boîtes de chaussures, d'œufs,...) et les emballages de liquide alimentaire (briques) sont utilisés pour la fabrication de rouleaux de papier cadeau, de tapisserie, de papier toilette,...

3. PLASTIQUES

Les plastiques collectés dans les EVP sont triés chez Lorval (SITA) à Fameck puis sont repris par la filiale Valorplast qui les achemine ensuite vers les régénérateurs comme Sorepla à Neufchâteau.

Ceux collectés dans les sacs jaunes sont triés par la société Barisien à Vaudoncourt puis aussi repris de la même manière par la filiale Valorplast.

- Le tri : les flacons de plastique sont triés en familles de plastique (PET et PEhd). Mis en balles, ils sont envoyés dans les usines de régénération.

- Le recyclage : la qualité des balles est vérifiée par contrôles manuels et optiques. Puis débute la régénération-broyage, lavage, élimination des étiquettes et bouchons, séchage, stockage puis transformation de ces paillettes en granulés (granulation) ou en poudre (micronisation).

Le PEhd entre dans la fabrication des gaines pour le passage des câbles électriques, de mandrins pour entourer les feuilles de film de nouveaux flacons de lessive ou d'huile moteurs.

Le PET entre dans la fabrication de fils et fibres textiles pour l'habillement, le rembourrage de couettes, de peluches.

4. MÉTAL

Le métal collecté dans les EVP est valorisé par la société D. Dreyfuss à Saint-Dié-des-Vosges.

Celui collecté dans les sacs jaunes est trié par la société Barisien à Vaudoncourt. L'acier est traité par l'industriel Arcelor à Dunkerque et au Luxembourg et l'aluminium par Veolia à Cornec.

- Le tri : les emballages en acier sont triés grâce à un aimant ; ceux en aluminium le sont soit manuellement soit grâce à un champ magnétique. Puis, ils sont conditionnés en paquets ou en balles.

- Le recyclage : l'acier est coulé en plaques ou en barres pour devenir des produits plats (tôles ou panneaux) ou des produits longs (tubes) ; pour les emballages alimentaires il sera recouvert d'une couche d'étain. Il est utilisé pour la fabrication de casseroles, de chariots de supermarché, d'outils,...

L'aluminium est broyé, trié par densité et refondu en plaques ou lingots. Il peut aussi être livré à l'état liquide (économisant ainsi l'énergie nécessaire à sa refonte). Il est utilisé pour la fabrication de semelles de fer à repasser, de moteurs de voitures, de vélos, de mobilier,...

L'acier et l'aluminium sont utilisés dans les secteurs des transports (automobile, train bateau), l'électroménager, le matériel de bureau, l'emballage, le bâtiment,....

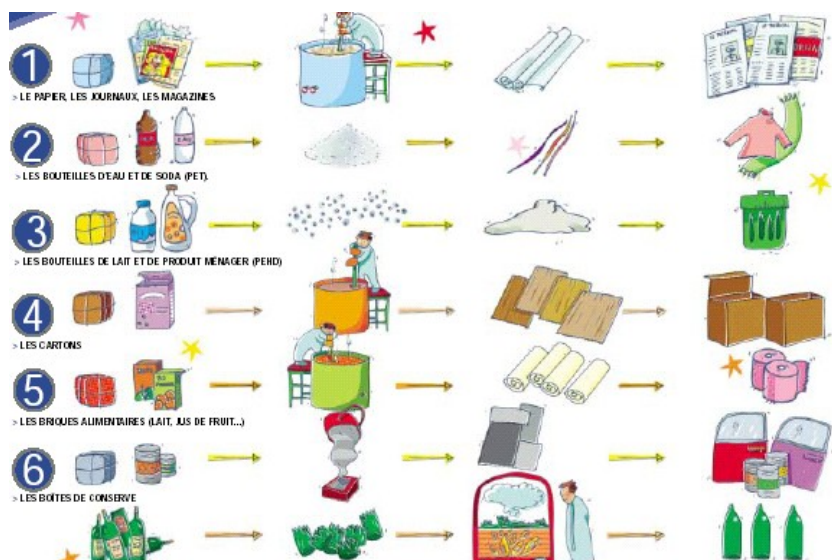


Figure 3 : Schéma représentant le devenir des déchets recyclables

5. LA DÉCHETTERIE

Type de déchets	Lieu de traitement	Type de traitement
Plastique	Lorval à Fameck	Valorisation
Papier/carton	Véolia Triest à Thaon les Vosges	Valorisation
Verre	BSN à Gironcourt/Vraine	Valorisation
Métaux	Dreyfus à Saint-Dié-des-Vosges	Traitement
Bois	Egger à Rambervillers	Valorisation (fabrication de panneaux de bois,..)
Tout venant	SITA à Ménarmont	Enfouissement
Gravats	SCREG	Valorisation
Textiles	Le Relais	Redistribués ou valorisation (chiffons pour l'industrie)
Végétaux	Valtera Compost	Valorisation
Pneus	Alfa Recyclage	Réchappés ou valorisation énergétique ou matière
Piles	Corepile	Traitement et recyclage
Déchets toxiques (batterie, peinture, ...)	Ets Grandidier à Rehaincourt	Incinération
Sources lumineuses et aérosols	Ets Grandidier à Réhaincourt	Traitement et revalorisation
DEEE	Somergie à Metz	Traitement et revalorisation
Amiante	Barisien à Vaudoncourt	Traitement

IV – Mesures de prévention : Actions des ambassadrices du tri

1. BILAN DES VISITES EN PORTE –A-PORTE :

Au cours de l'année 2011 près de 648 foyers ont été sensibilisés au tri.

- 462 foyers ont été sensibilisés au tri lors d'échanges de conteneurs ou de demandes particulières,
- 186 foyers ont été visités dans le cadre de l'opération « refus de tri »,
- 60 agents municipaux.

2. BILAN DES ANIMATIONS

L'action de sensibilisation a été élargie à la prévention des déchets et plus particulièrement à l'éco-consommation.

Détails des animations :

Au cours de l'année 2011, 422 jeunes ont été sensibilisés au tri lors de nos animations.

- 9 animations en milieu scolaire (collège Souhait, écoles Paul Elbel, Colnat et la Providence),
- 3 animations extrascolaires (Les Trois Scieries, le centre social Lucie Aubrac, les associations qui ont participées au nettoyage de printemps),
- 1 visite de déchetterie,
- 1 animation auprès du personnel communal,
- 1 animation grand public dans le cadre de l'opération les « Déééglingués » qui a pour but de sensibiliser la population au tri de leurs déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'action de sensibilisation a été élargie à la prévention des déchets. En 2011, la ville a participé activement à la Semaine Européenne de réduction des déchets en réalisant plusieurs actions :

- 1 atelier compostage,
- 1 collecte de jouets qui ont ensuite été offerts au CCAS ,
- 1 atelier culinaire générant peu de déchets et consommant peu d'énergie ,
- 1 vidéo sur le site de la ville dédiée à l'éco-consommation.

Les ambassadrices ont également créé des poubelles de tri qui sont utilisées lors des différentes manifestations organisées par la Ville. De nouvelles cocottes en carton recyclé ont également été mises en place dans les différents services municipaux.

PARTIE 2

LES INDICATEURS FINANCIERS

I – Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets ménagers

1. ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS

Afin de couvrir l'ensemble des phases de collecte des déchets des ménages, 8 marchés sont nécessaires.

- Trois d'entre eux concernent la collecte,
- Un marché concerne la mise à disposition des conteneurs,
- Un marché concernant la désinfection des conteneurs,
- Un marché concerne la fourniture des sacs,
- Deux marchés concernent la déchetterie.

Le transport et le traitement des déchets collectés font ensuite l'objet de différents marchés passés par le Syndicat Mixte Départemental pour l'ensemble des collectivités adhérentes.

Le tableau ci-dessous indique les prestataires pour chacun des types de marché lié à la gestion globale des déchets des ménages.

		Régie	Marché d'exploitation	Autre
Collecte	Verre		SITA Lorraine	
	Emballages		SITA Lorraine	
	Ordures ménagères		SITA Lorraine	
	D3E			SOMERGIE (par le syndicat mixte départemental)
	Encombrants	Services techniques		
Transport				SMD
Traitement				SMD
Conteneurs			TEMACO	
Nettoyage des conteneurs			ANCO	
Sacs de tri			PTL	
Déchetterie	Mise à disposition des bennes		SITA Lorraine	
	Rotation / Evacuation		SITA Lorraine	

II – Bilan annuel

1. DÉPENSES GÉNÉRÉES PAR LE SERVICE

		Montant 2009 (€ TTC)	Montant 2010 (€ TTC)	Montant 2011 (€ TTC)	Évolution (N/N-1) (%)
Ordures ménagères	Collecte porte à porte	530 101.14	502 100.56	528 196.4	+ 4.94
	Collecte conteneurs semi-enterrés	30 227.14	51 590.00	56 467.3	+ 9.45
	Traitement/transit/transport	849 004.09	858 097.24	911 012.96	+ 6.17
	Total	1 409 332.37	1 411 787.80	1 495 676.66	+ 5.94
Recyclables	Collecte des emballages en porte à porte	66 608.25	65 758.45	63 134.3	- 3.99
	Collecte du verre en porte à porte	65 657.77	63 918.08	67 976.3	+ 6.35
	Collecte en conteneurs semi-enterrés des emballages	13 618.47	22 270.00	20 884.9	- 6.22
	Collecte en conteneur semi-enterrés du verre	1 671.75	2 389.60	1 989	- 16.77
	Collecte des EVP métaux	804.49	870.12	697.78	- 19.81
	Collecte des EVP papiers	8 754.63	11 486.67	8 807.31	- 23.33
	Collecte des EVP plastiques	4 776.82	6 974.31	6 874.77	- 1.43
	Collecte des EVP verre	12 936.49	17 257.73	14 635.49	- 15.19
	Traitement + transport (porte à porte)	203 186.04	195 503.45	185 668.84	- 5.03
	Traitement + transport (apports volontaires)	13 700.48	19 235.40	24 206.42	+ 25.84
	Total	391 715.19	405 663.81	394 875.11	- 2.66
Encombrants	Total	286 729.82	260 141.53	287 235.31	+ 10.42
Déchetterie	Location de bennes	105 831.60	94 744.50	115 931.60	+ 22.36
	Transport				
	Traitement	88 283.68	72 285.18	83 584.80	+ 15.63
	Total	194 115.28	167 029.68	199 516.40	+ 19.45
Cartons des commerçants	Total	16 229.02	17 669.98	19 088.6	+ 8.03
conteneurs et caissettes	Location	77 838.19	71 947.88	102 583.71	+ 29.86
	Maintenance	58 935.65	76 024.08	63 708.30	- 16.20
	Total	136 773.84	147 971.97	166 292.1	+ 12.38
Sacs de tri	Total	37 770.76	41 913.15	0	- 100
Nettoyage de conteneurs	Total	28 470.79	22 888.59	30 734.35	- 10.79
Achat de composteurs, bioseaux et tiges	Total	11332,73	5102,1	2 978.98	- 41.61
DÉPENSE TOTALE LIÉE AU SERVICE		2 512 469.80	2 410 264.77	2 596 397.51	7,72

Conclusion :

On constate une hausse (+ 7,7 %) des dépenses générées par le service de collecte et de traitement des déchets. Celle-ci est essentiellement liée à la hausse des tonnages collectés et l'augmentation des coûts de transport et de traitement.

2. RECETTES PERÇUES

a) Produit des droits d'accès au centre de transit

Le centre de transit sis chemin de la Bruyère et géré par la société SITA Lorraine est situé sur le territoire communal. De ce fait, la ville de Saint-Dié-des-Vosges touche des indemnités. La somme versée pour l'année 2011 s'élève à 43 981.60 € TTC en légère hausse par rapport à 2010 où elle s'élevait à 42 865.84 € TTC.

b) Produit des droits d'accès à la déchetterie

Depuis janvier 2007, la ville de Saint-Dié-des-Vosges accueille sur sa déchetterie les habitants de la communauté de communes des Hauts Champs. Dans le cadre de la convention qui lie les deux collectivités, une contribution financière est prévue afin de rémunérer cette prestation.

En 2011, cette contribution s'élève à 71 875 €. Elle était de 59 676 € pour l'année 2010.

c) Aides perçues

		2010	2011	Evolution %
Apports volontaires	Soutien verre	1 352.36	1 322.47	- 2.21
	Soutien papiers cartons	14 712.73	17 016.60	+ 15.66
	Soutien bouteilles plastiques	4 536.05	4 475.59	- 1.33
	Soutien à la ruralité	20 835.24	18 380.88	- 11.78
	Total	41 436.38	41 195.54	- 0.58
Porte à porte	Majoration habitat vertical	10 427.56	9 409.26	- 9.77
	Soutien à la performance de recyclage	59 405.81	28 582.96	- 51.89
	Aide exceptionnelle à l'optimisation	/	25164,3	-
	Soutien ELA	2206.70	2 082.44	- 5.63
	Soutien EMR	16 611	8 916.67	- 46.32
	Soutien acier	1 735.40	1 727.10	- 0.48
	Soutien aluminium	1 041.90	1 209.80	+ 16.11
	Soutien plastique	25 798	27 679.10	+ 7.29
	Soutien verre	2017.13	2 026.72	+ 0.48
	Total	119 243.37	106798,35	-10,44

Source : rapport annuel SMD

Conclusion :

L'ensemble des aides perçues dans le cadre de la collecte en apports volontaires a légèrement diminués. A noter cependant une baisse sur le soutien à la ruralité.

Dans le cadre de la collecte en porte à porte, le soutien a baissé par rapport à l'année 2010, la majoration a la performance globale a été remplacé par le soutien à la performance de recyclage. Le Taux de recyclage moyen est de 67% et le soutien à la performance de recyclage est de 44%. Néanmoins, une aide exceptionnelle à l'optimisation permet de compenser cette baisse.

d) Recettes de valorisation

		2010	2011	Évolution %
Apports volontaires	Valorisation énergétique	5 660.51	-	-
	Incinération des métaux	2 534.49	1914,3	-24,47
	Reprise du verre	7 581.00	7 624.85	+ 1
	Reprise journaux, revues, magazines	10 614.34	9 475.00	- 11
	Reprise cartons imprimés	6 441.39	9 063.05	+ 41
	Reprise gros de magasin	1 629.80	2 052.85	+ 26
	Reprise bouteilles plastiques	2 097.24	4 239.56	+ 102
	Total	36 558.77	34369,61	-5,99
Porte à porte	Valorisation énergétique	13 757.99	13707,57	-0,37
	Reprise EMR	7 563	8 618.17	+ 14
	Reprise JRM	30 094.40	38 204.59	+ 27
	Reprise acier	4 481.34	6 128.00	+ 37
	Reprise aluminium	1 701.58	2 003.35	+ 18
	Reprise plastique	11 764.10	22 743.38	+ 93
	Reprise verre	11 306	11 688.85	+ 3
	Total	80 668.41	103093,91	27,8

Conclusion :

Le barème E transforme la valorisation énergétique en soutien à la tonne et elle n'est plus distinguée entre l'apport volontaire et le porte à porte.

On observe une diminution de l'incinération des métaux dans les recettes de l'apport volontaire.

On observe une augmentation des recettes de valorisation pour les déchets collectés en porte à porte.

e) Recettes liées au fonctionnement du système SOVODEB

	Quantité 2010	Quantité 2011	Prix moyen (€ HT)	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)
Gravats	19	10,29	11.70	120.39	143,98
Déchets non incinérables	20	26,31	135.96	3 577.10	4278,21
Déchets verts	19	24,21	70.23	1 700.26	2033,51
Film plastique	1	0	135.96	0	0
Bois (autoclave)	3	2,22	33.45	74.25	88,8
Fenêtre	3	0,9	135.96	122.36	146,34
Pots de peinture	0	-	950	0	0
Literie	0.49	-	135,96	0	0
Panneaux stratifiés	3.15	1,86	33.45	62.21	74,4
D3E	1.23	1,91	25	47.75	57,1
D3E (moniteurs)	0.02	0	220	0	0
Néons (tubes)	0.04	0,04	1030	41,2	49,27
Polystyrène	0.3	0,31	135.96	42.14	50,4
Placo plâtre	0.7	2,8	135.96	380.68	455,29
Plastique emballage	0	0,53	135.96	72.05	86,17
Moquette	0.45	3,98	135.96	541.12	647,17
Solvant	0	0,08	1100	88	105,24
Emballage souillé	0.01	-	950	9,5	11,36
Batterie	0.023	0,02	90	1,8	2,14
Aérosols	0	0,01	2090	20,9	24,99
Carrelage	3.35	6,69	11.70	78.27	93,61
Déchets à trier	7	2,41	145.00	349.45	417,94
Pneus (unités)	0	0,33	1	0,33	0,39
Palette	0.32	0,18	33.45	6.02	7,19
Papier peint	0.06	-	135,96	0	0
Laine de verre	1	0,76	135.96	103.32	123,57
amiante	2.1	2,56	150	384	459,26
Matelas/sommier	0.99	1,86	135,96	255,88	305,44
Porte fenêtre	0	0,3	135.96	40.78	48,77
TOTAL	86.23	92,39		8119,76	9710,54

Conclusion :

Les dépôts réalisés en déchetterie dans le cadre du dispositif sont en hausse de 7,14 % en 2011 par rapport à 2010.

On l'explique par un tonnage plus important que d'habitude des déchets verts et des déchets non incinérables.

f) *Recettes liées à la collecte des D3E*

	catégorie de D3E	soutien total	forfait fixe	total de la recette
2010	GEM	2 333.36	1560,00	9 292.43
	GEM froid	1 379.11		
	Ecrans	2 114.59		
	PAM	1 905.37		
	total	7 732.43		
2011	GEM	2 136.45	1 560.00	9 017.06
	GEM froid	1 360.91		
	Ecrans	2 056.66		
	PAM	1 903.04		
	total	7 457.06		

Conclusion :

La recette perçue pour l'année 2011 est en baisse de 3 % par rapport à 2010.

g) *Recettes liées à la revente des composteurs*

	2010	2011
Composteurs 565L	2490 €	1023 €
Composteurs 400L	207 €	180 €
Composteurs 365L	756 €	420 €
Bioseaux	31€	27 €
Tiges	106 €	72 €
Total	3590€	1722

3. TABLEAU RÉCAPITULATIF :

		2009 (€)	2010 (€)	2011 (€)	Évolution (n / n-1) %
D é p e n s e s	Ordures ménagères	1 409 332.37	1 411 787.80	1 495 676.66	+ 6
	Recyclables	391 715.19	405 663.81	394 875.11	- 3
	Encombrants	286 729.82	260 141.53	287 235.31	+ 10
	Déchetterie	194 115.28	167 029.68	199 516.40	+ 19
	Cartons des commerçants	16 229.02	17 669.98	19 088.6	+ 8
	Conteneurs et caissettes	136 773.84	147 971.97	166 292.1	+ 12
	Sac de tri	37 770.76	41 913.15	-	-
	Nettoyage de conteneurs	28 470.79	22 888.59	30 734.35	- 11
	Achat de composteurs	11 080.75	5102.1	2 978.98	- 42
	Total	2 512 469.80	2 480 168.61	2 596 397.51	+ 4
R e c e t t e s	Produits d'accès au centre de transit	42 735.66	42 865.84	43 981.60	+ 3
	Produits des droits d'accès à la déchetterie	57 189.50	59 676.00	71 875.00	+ 20
	Aides	163 284.88	160 679.75	147 993,89	-7,9
	Valorisation	88 716.48	117 227.18	137 463,52	17,26
	SOVODEB	6 166.18	8 491.02	9 710,54	14,36
	D3E	7 682.64	9 292.43	9 017.06	- 3
	Avance forfaitaire	/	/	/	/
	Revente de composteurs	4 833.00	3590	2 978.98	- 17
	Total	370 608.34	401 822.22	423 020,59	5,28
Total dépenses - recettes	2 141 861.46	2 078 346.39	2 173 376,92	4,57	

Conclusion :

En termes de dépenses, on observe une augmentation de 4% entre 2010 et 2011. Cela s'explique par une légère hausse des tonnages des ordures ménagères qui se répercute sur les coûts liés à la collecte, au transit et au traitement. Il y a également une intensification des tonnages concernant les encombrants et la déchetterie.

En termes de recettes, on observe une légère augmentation globale des sommes perçues de 5,28 %. La baisse la plus importante est celle de la revente des composteurs. A contrario les recettes liées à la valorisation des recyclables ont fortement augmentées, de même que les recettes liées au système SOVODEB.

L'avance forfaitaire a été supprimée depuis 2009, le Syndicat Mixte Départemental refacturant à la Ville le tonnage réellement traité, et non plus une avance avant régularisation.

Au total, le coût global de la gestion des déchets des ménages augmente de 4,57 % entre 2010 et 2011.